

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS/32/1585

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

SYNACO sa
Rue des Technologies, 2B
4432 Alleur
BE0451363269

Site contrôlé

SYNACO
Rue des technologies, 2b
4432 Alleur
BE 2169 722 625

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- * Préparation
- * Distribution/Mise sur marché

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
- + production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Arôme naturel de framboise	Biologique
Arôme naturel de pomme	Biologique
Arôme naturel d'hibiscus	Biologique
Arôme naturel de camomille	Biologique
Arôme naturel de pamplemousse	Biologique
Arôme naturel de bergamote	Biologique
Gomme arabique	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

22-12-2022 - Herstal
Organic Operation Manager
Mathieu Allard



I.8 Validité

Certificat valide du 22-12-2022 au 31-03-2024